

Brève

Un drôle de coco d'inspecteur !

Un article, paru dans *Le Parisien* du 6 mai 2009, fait état de la volonté d'élèves d'une classe de BTS de porter plainte contre le Rectorat de Paris. Motif ? Le Rectorat n'a pas été en mesure de nommer un professeur à plein temps en « assurances dommages » qui est une des matières principales pour l'obtention du BTS que ces étudiants préparent. Ils estiment que la carence rectorale ne leur permet pas d'aborder les épreuves de la mi-mai dans de bonnes conditions puisque sur les 128 heures prévues pour l'enseignement de cette matière ils n'en ont bénéficié que de 70 ...

Bien entendu, le rectorat met un bémol à ces récriminations : « *le programme a été couvert* » affirme-t-il.

Au détour d'un paragraphe on apprend « *qu'un inspecteur a toujours gardé un œil* » sur le cas de cette classe de BTS. Drôle d'inspecteur ! En effet, il est par ailleurs bien connu pour sa propension à manifester des particularités cocasses. Ainsi estime-t-il que là où il y a les profs nécessaires pour assurer la totalité des cours, il y en a trop, et que là où il n'y en pas, il y en a bien suffisamment ! Sa maîtrise du principe des vases communicants vaut bien sa façon d'intervenir dans la gestion des personnels (qui statutairement ne relève d'ailleurs pas de lui, et c'est heureux !) N'a-t-il pas dernièrement fait savoir à un chef d'établissement que lorsque la validation de nomination de certains collègues sur certains postes lui parviendrait il ne faudrait surtout pas en tenir compte, c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas les installer face aux élèves ?

Sûr qu'avec un coco pareil, le Rectorat de Paris risque de voir se multiplier les plaintes pour carence ! Sûr aussi que beaucoup de « chefaillons » de l'Education Nationale ont une idée bien fumeuse de ce qui relève du service public et une méprisante – et confondante - « ignardise » des missions de l'Ecole de la République !